

---

## Le mariage en dehors de l'Église

Par l'abbé Vincent Pereira, j.c.d.

L'Église catholique est composée de pécheurs, mais cela n'empêche qu'elle nous aime tous. Nous sommes l'Église, le peuple de Dieu, par le baptême qui fait de nous des enfants de Dieu. Nous sommes membres d'une communauté paroissiale qui nous accueille et qui nous invite à participer aux sacrements qui viennent nous nourrir de la grâce de Dieu tout au long de notre pèlerinage vers le Royaume de Dieu. Souvent, les couples qui choisissent de se marier ailleurs qu'en Église délaissent la pratique d'autres sacrements tels que la Réconciliation et l'Eucharistie.

Certains couples ont délaissé la pratique religieuse parce qu'ils ont été mal informés ou parce qu'ils connaissent peu les fondements de leur foi et les enseignements de l'Église. Comme le dit saint Anselme : « la foi cherche à se faire comprendre. » Il est important de nourrir sa foi afin d'en arriver à une compréhension plus grande et profonde. Cela peut se faire en lisant la vie des saints ou en relisant et en réfléchissant sur le contenu des encycliques papales et les exhortations apostoliques. Les couples doivent prendre les moyens qu'il faut pour nourrir leur foi.

Les couples qui se marient en dehors de l'Église le font souvent pour suivre une mode passagère, sans avoir beaucoup réfléchi sur le pourquoi. Ce faisant, ils deviennent un peu comme ces brebis desquelles Jésus dit qu'elles sont sans berger. Jésus est rempli de compassion pour elles. Le Bon Berger est rempli de joie quand il retrouve la brebis qui s'est égarée. Les couples qui se sont mariés en dehors de l'Église doivent prendre conscience de leur engagement baptismal et chercher eux aussi à retrouver leur berger. Dans notre archidiocèse, il y a plusieurs bons pasteurs et bons disciples de Jésus qui peuvent aider ces couples à rétablir leur relation avec Jésus et avec l'Église et à renouer avec le point central de leur vie spirituelle – la pratique de l'Eucharistie. La communauté chrétienne et ses pasteurs se soucient du bien-être spirituel de tous, qu'ils se soient mariés dans ou en dehors de l'Église.

Dans son exhortation apostolique sur la famille chrétienne, le bienheureux pape Jean-Paul II dit : « L'action pastorale tendra à faire admettre la nécessaire cohérence entre le choix de vie et la foi que l'on professe, et elle s'efforcera de faire tout ce qui est possible pour amener ces personnes à régulariser leur situation selon les principes chrétiens. Tout en faisant preuve à leur

égard d'une grande charité et en les amenant à participer à la vie des diverses communautés ... » (#82)

L'Église doit encourager les couples qui ont décidé de contracter un mariage civil à revisiter leur foi profonde et à reprendre le chemin de la grâce sacramentelle en faisant convalider leur mariage. La convalidation d'un mariage est un acte par lequel un mariage non valide est rendu valide. On parle ici d'une seule union qui aurait été contractée en dehors de l'Église. Par le sacrement du mariage, les conjoints sont fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial pour les devoirs et la dignité de leur état.

Leur amour mutuel leur permet de grandir en sainteté et à se faire plus près de Dieu. Nous avons tous à être les uns pour les autres non seulement de bons intendants des sacrements ici sur terre mais de bons bergers qui cherchent à aider les autres à se mettre en marche sur le chemin de la vie éternelle en Dieu. Nous devons tous nous faire évangélistes les uns pour les autres. Quand les couples choisissent de se marier en Église, ils choisissent d'accueillir Jésus dans leur vie.

*Cet article est le deuxième d'une série sur le mariage. Dans le prochain numéro, on parlera du divorce et du re-mariage.*